

URB/20206 : Demande de permis d'urbanisme pour Aménager et étendre un rez-de-chaussée : créer un atelier et local de repos pour l'équipe d'ouvriers de la commune; Rue Godefrid de Bouillon 18; introduite par Madame Aline LOUCKX - Commune de Saint-Josse-ten-Noode Avenue des Arts, 9 à 1210 Bruxelles

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone d'habitation au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;
Considérant que le projet déroge à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) ;
Considérant tombe sous l'application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;
Considérant que la demande vise à agrandir les locaux destinés aux ouvriers de la maintenance des logements situés au rez-de-chaussée d'un logement communal unifamilial ;
Considérant le nombre de logements communaux très important dans le quartier ;
Considérant qu'il convient qu'il y ait une antenne des ouvriers de maintenance pour assurer un service efficace et rapide en cas d'intervention dans les logements ;
Considérant que l'annexe dépasse en profondeur de 4,23 m du voisin le moins profond ;
Considérant qu'en hauteur la construction n'apportera pas de nuisance aux constructions voisines ;
Considérant qu'une partie de la parcelle est laissée en jardin ;
Considérant que la toiture de l'annexe sera traitée en toiture verte afin d'augmenter la perméabilité de la parcelle ;

AVIS FAVORABLE À LA MAJORITÉ

La commune demanderesse s'abstient